



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Mardi 25 mars 2025 à 19h30
A la salle du Conseil communal à Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Nominations
3. Approbation du PV de la séance du 11.12.2024 à Neyruz-sur-Moudon
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 01/2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
6. Préavis N° 02/2025 – Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

Monsieur le Président, Frédéric Perrin, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par l'assemblée. Il précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au nom du bureau et afin de faciliter le travail des scrutateurs et de la secrétaire, Monsieur le Président rappelle les points suivants :

- Concernant les votes à main levée, chaque membre est appelé à lever la main (acceptation, avis contraire, abstention). Les scrutateurs indiquent quand l'assemblée peut baisser la main, établissent le résultat et le communiquent à haute voix.
- Concernant la prise de parole, chaque conseiller est invité à se lever et à se présenter à chaque fois que la parole lui est donnée.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est soulevée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 50 Conseillers

Excusés : Mme Line Rochat, MM. Samuel Aubert, Claude-Alain Berzin, Christian Crisinel, Olivier Junod, Daniel Kalina, Jean-Michel Reist, Flavian Stoll, Steve Tornay

Absent : M. Vincent Pasquier

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Nominations

Lors de la dernière séance du Conseil, personne n'ayant manifesté son intérêt pour rejoindre l'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants), le point avait été renvoyé au prochain ordre du jour. Monsieur



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

le Président informe que Mme Corinne Pittet a fait part de son intérêt. Personne d'autre ne souhaitant se porter candidat, Monsieur le Président procède à la nomination du poste à repourvoir, soit :

- Nomination du **membre du Conseil délégué à l'EFAJE** jusqu'à la fin de la législature, soit dès ce jour au 30.06.2026.

Par acclamation, est élue Mme Corinne Pittet

Faisant suite à la démission de M. Joël Pidoux, un délégué doit être nommé pour l'Association intercommunale d'amenée d'eau de La Menthue. Monsieur le Président informe que M. Pascal Crisinel a fait part de son intérêt. Personne d'autre ne souhaitant se porter candidat, Monsieur le Président procède à la nomination du poste à repourvoir, soit :

- Nomination du **membre du Conseil délégué à l'Association intercommunale d'amenée d'eau de la Menthue** jusqu'à la fin de la législature, soit dès ce jour au 30.06.2026.

Par acclamation, est élu M. Pascal Crisinel

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11.12.2024 à Neyruz-sur-Moudon

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est donc accepté à la majorité, 3 abstentions. Monsieur le Président remercie la secrétaire, Mme Marjorie Franzini, pour sa rédaction.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Il est demandé à chaque conseiller de bien vouloir réserver les différentes dates, afin de faciliter l'organisation. Il en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 11 mars dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mardi 10 juin 2025	Lundi 23 juin 2025, 19h00 à Chapelle
Jeudi 18 septembre 2025	Jeudi 2 octobre 2025, 19h30 à Thierrens
Mercredi 26 novembre 2025	Mercredi 10 décembre 2025, 19h30 à Neyruz

Monsieur le Président informe que les votations du 18 mai 2025 sont annulées et que les prochaines auront lieu le dimanche 28 septembre 2025. La liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé.

Le Conseil d'Etat ayant pour but de moderniser la loi sur les communes (LC) datant de 1956, un avant-projet est mis en consultation jusqu'au 31 mars 2025. La modification de cette loi devrait entrer en vigueur pour la prochaine législature, soit au 1^{er} juillet 2026. Le bureau du Conseil s'est réuni le 12 mars dernier et a fait part de ses remarques en suivant les recommandations de l'UCV. Le document peut être complété de manière individuelle et est disponible sur www.vd.ch/consultations

Une lettre de démission de M. Jean-Michel Reist a été reçue avec effet au 30 juin 2025. Monsieur le Président donne lecture de ce courriel et le remercie pour ces nombreuses années au service de Chanéaz puis de Montanaire.

Un groupe de parents d'élèves des villages de Peney-le-Jorat, Villars-Mendraz, Chapelle-sur-Moudon et St-Cierges a envoyé un courrier à l'attention des membres du Conseil communal de Montanaire pour signaler des problèmes de discipline dans le car postal n° 435 lors des trajets scolaires de Peney-le-Jorat à Thierrens. Monsieur le Président donne lecture de ce courrier et explique qu'un courrier réponse a été envoyé le 20 mars



dernier prenant acte de la situation et informant que ce genre de problématique n'est pas du ressort du Conseil communal ni de la Municipalité mais de l'ASIRE qui selon information reçue a pris contact avec Carpostal pour trouver des solutions.

5. Préavis N° 01/2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

MM. Clément Rosset et Abram Pointet se récusent durant les discussions et le vote.

La vidéo de présentation des principes de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (ZA) du Gros-de-Vaud est diffusée à l'assemblée.

La parole est donnée à M. Yves-Alain Bigler, Municipal, qui explique qu'il a eu le privilège de faire partie du comité de pilotage pour la mise en place de ces ZA. Le bureau d'Abram Pointet a fait le diagnostic et a travaillé avec une délégation de différentes communes du district du Gros-de Vaud susceptibles de recevoir une zone d'activité régionale. Au départ, il n'était pas prévu de développer une zone sur Montanaire car le Canton estimait qu'il y avait assez de zones à Moudon et prochainement à Bercher. Après s'est battu pour maintenir quelque chose sur le Plateau du Jorat pour permettre aux PME de pouvoir se développer, à celles qui ont besoin de place ou qui génèrent du bruit de sortir des zones à bâtir et aux nouvelles de s'installer, avec l'appui du comité de la Région du Gros-de-Vaud, le Canton a accepté de rajouter Thierrens aux autres zones du District (Thierrens, Bercher, Echallens, Daillens, Penthalaz et Etagnières). La ZA cantonale qui est le pôle entre Vufflens et Aclens, à cheval sur deux Districts, sera géré par le Canton. Le pôle de la scierie Zahnd, trop gourmand en termes de surface, a été retiré mais le Canton a été d'accord de le mettre dans les réserves cantonales. Les autres communes auront toujours la possibilité de développer dans les ZA locales s'il en reste.

M. Marin Freymond présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote du préavis N° 01/2025 :

Oui : 38

Non : 1

Abstention : 8

☞ Le préavis N° 01/2025 est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- ☞ **d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

6. Préavis N° 02/2025 – Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon

La parole est donnée à MM. Pascal Arbenz et Michel Rosset, Municipaux, qui n'ont pas d'explications à donner mais restent à disposition en cas de questions.

M. Christophe Devallonné présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.



M. Lionel Pasche demande s'il a été prévu de profiter de la réfection de la route pour mettre l'électricité sous terre afin d'éviter de devoir rouvrir dans un second temps.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que c'est la raison pour laquelle un plan d'étude est fait en amont. Lors de l'étude, les services concernés seront avertis et analyseront les travaux à envisager. Il ajoute que les conduites d'eau potable seront changées jusque dans les maisons afin d'être plus fonctionnelles et éviter des éventuelles pertes entre la limite communale et la vanne.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 02/2025 :

Oui : 49

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N° 02/2025 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ☞ **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'infrastructures à Correvon ;**
- ☞ **d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 100'857.30 ;**
- ☞ **de financer ces travaux pour un montant de CHF 100'857.30 par la trésorerie courante.**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

7. Rapports des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à M. Lionel Jotterand afin qu'il présente le rapport du Triage forestier. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Dick-André Freymond afin qu'il présente le rapport du CNOV. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Eric Gilliard afin qu'il présente le rapport de l'AECM. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

L'opération « Coup de balai » aura lieu le samedi 29 mars 2025 à 9h30 à St-Cierges. Actuellement, 26 personnes sont inscrites et il est encore possible de le faire jusqu'au 26 mars.

Informations communiquées par Mme Nathalie Jaton, Municipale :

Les travaux avancent bien à l'administration communale et à l'auberge communale. Quelques détails sont encore à régler mais pas de problèmes majeurs. Un tenancier pour reprendre l'Auberge communale de St-Cierges est recherché pour le mois de novembre.

Depuis ce jour, le PECC est disponible sur le site internet de la Commune et le rapport complet est à disposition. Une commission, composée de 5 ou 7 personnes, devra être nommée. Cette commission sera constituée pour moitié de membres du Conseil et pour l'autre de citoyens. Les conseillers intéressés peuvent en informer Mme Nathalie Jaton.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique :

Pour rappel, les entreprises et les agriculteurs de Montanaire, Boulens et Jorat-Menthue sont invités le mercredi 2 avril prochain pour une rencontre avec les Municipalités animée par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud et suivie d'un apéro. Le délai étant passé, il est cependant encore possible de s'inscrire.

Le 8 mars 2026 aura lieu des élections pour le renouvellement des autorités communales pour la législature 2026-2031. Selon l'art. 17 de la LC (Loi sur les communes), il est possible de modifier le nombre de municipaux ou conseillers communaux avant le 30 juin 2025 pour la prochaine législature. Actuellement, le Conseil communal est composé de 60 conseillers et la Municipalité de 7 municipaux. Selon la LC, pour une commune de la taille de Montanaire, le nombre de conseillers se situe entre 35 et 70, avec 18 suppléants. L'avant-projet de la LC actuellement en consultation vise à la baisse les minimas et maximas des autorités communales, applicable dès la législature 2031-2036. Elle prévoit entre 20 et 50 membres pour les communes de 1'001 à 3'000 habitants et entre 25 et 70 membres pour les communes de 3'001 à 10'000 habitants. En comparaison avec des communes voisines :

Nom de la commune	Nbre de conseillers communaux	Nbre de municipaux	Nbre de villages	Nbre d'habitants
Lucens	50	7	6	4'734
Vully-les-Lacs	50	7	7	3'639
Jorat-Mézières	55	7	3	3'189
Valbroye	55	7	8	3'435
Cugy VD	55	7	1	2'790
Montilliez	40	5	4	1'874
Oron	65	7	11	6'345
Moudon	55	7	1	6'651
Echallens	60	5	1	6'722

La Municipalité souhaite effectuer un vote consultatif pour voir la tendance et, si une majorité pense qu'il serait préférable de diminuer le nombre de conseillers, préparer un préavis pour la prochaine séance du Conseil. La Municipalité est en discussion par rapport à la diminution de Municipaux mais n'a pas encore pris de décision. En cas de diminution, un préavis devra aussi être présenté pour la prochaine séance du Conseil. Les avantages et les inconvénients sont les suivants :

Avantages :

- Meilleure efficacité des débats et décisions ;
- Réduction des coûts ;
- Engagement plus actif des élus.

Inconvénients :

- Moins de diversité d'opinions et de représentativité démocratique ;
- Charge de travail potentiellement plus importante pour chaque conseiller ;
- Impact sur la légitimité des décisions.

Ouverture de la discussion.



M. Michel Gosteli demande si le nombre peut être modifié en cours de législature.
Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond par la négative.

M. Marc Chablaix demande combien de conseillers sont délégués dans des Associations à ce jour.
Monsieur le Président répond qu'avec les suppléants, il y a 37 personnes, sans compter les commissions fixes (gestion & finances, recours, Pacom).

M. Remo Habegger demande pour quelle raison il y a eu, à la base, 60 membres.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que ce nombre faisait partie du projet de convention de la fusion. Martherenges étant la plus petite commune des 9, il fallait deux délégués la représentant. En effectuant un prorata avec les autres villages, le nombre de délégués s'est monté à 60. Pour rappel, lors de la première législature après la fusion, les Municipaux étaient 9 afin de représenter chaque village.

M. Remo Habegger souhaite connaître la position de la Municipalité.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond que la Municipalité n'a pas un avis défini par rapport au Conseil mais qu'il est nécessaire de se positionner avant le 30 juin, raison pour laquelle un vote consultatif a lieu ce soir.

M. Valentin Dubach, Municipal, ajoute que si le projet de loi est accepté, il y a un risque que ce soit obligatoire d'être maximum 50 dès 2031. Cette raison a soulevé ces questionnements au sein de la Municipalité.

M. Bertrand Pollien demande quel est le taux d'absentéisme au sein du Conseil.

Monsieur le Président répond qu'il se situe, en moyenne, à 1/6 (environ 17%).

Mme Chloé Crisinel Bettex, membre du bureau et ancienne Présidente, est en faveur de cette diminution qui amènerait un engagement plus actif des élus. Elle comprend l'historique mais relève qu'à Moudon, avec 50 membres, ceux-ci sont plus actifs dans leur engagement. Elle précise qu'il est important d'informer les candidats de ce qu'implique leur engagement, lors des élections. Si les conseillers ne peuvent pas assumer les engagements, ils ne doivent pas se porter candidat.

M. Dick-André Freymond pense également qu'il n'y a aucune raison d'être 60 membres.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote d'intention :

Projet 1 : Rester à 60 membres du Conseil : 12

Projet 2 : Diminuer à 50 membres du Conseil : 37

☞ La volonté à la majorité est de diminuer à 50 le nombre de membres du Conseil.

☞ La Municipalité présentera un préavis dans ce sens lors de la prochaine séance du mois de juin 2025

9. Divers

M. Eric Gilliard demande à la Municipalité des nouvelles concernant le PACom et l'AIDEV.

M. Michel Rosset, Municipal, répond pour l'AIDEV que le projet global est en consultation sur le site Apreau de l'OFCO et de l'ECA du Canton de Vaud, c'est-à-dire que tous les services cantonaux peuvent visiter le projet et faire des retours pour ensuite effectuer les corrections et le mettre à l'enquête. A ce jour, le peu de retours reçus concernent les forêts dont le service demande un plan de reboisement. Au niveau des analyses pédologiques, la centaine de sondages sur tout le circuit des canalisations prévue est en cours de réalisation. Pour rappel, ces analyses constituent une nouvelle obligation légale qui fait partie intégrante de la mise à l'enquête. Une séance d'information avec les agriculteurs concernés par ces sondages a eu lieu en novembre 2024. La mise à l'enquête est espérée pour la fin de l'année avec la mise en soumission du chantier global. La commune d'Oulens-sur-Lucens ayant besoin d'eau rapidement pour cause de pénurie l'été, un tronçon Oulens-sur-Lucens à Villars-le-Comte a déjà été exécuté cette année, sous l'égide de l'AIDEV. Villars-le-comte fournit l'eau à l'AIDEV qui est ensuite vendue plus cher à la commune de Lucens pour le village d'Oulens-sur-Lucens. Selon le préavis, ce chantier est presque terminé et ne présente aucun dépassement financier. Les installations devraient en principe être effectuées au mois de juin pour équiper le village d'Oulens-sur-Lucens cet été. Ce premier petit chantier, d'une valeur de CHF 1 mio, a été un bon exercice avant de débiter le projet



global qui est nouveau au niveau de la mise à l'enquête, des droits de passage et des réquisitions au registre foncier. Dès que le préavis positif sera reçu de l'Office de la consommation (OFCO), la mise à l'enquête complète pourra débuter.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond concernant le PACom que le retour de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) au mois de septembre n'a pas donné satisfaction à la Municipalité et a sollicité une rencontre avec la Conseillère d'Etat Mme Christelle Luisier. La rencontre a eu lieu juste avant les Relâches, une franche discussion a eu lieu, les correctifs demandés ont été effectués et une réponse écrite est attendue prochainement.

Mme Anne Leresche demande quels étaient les correctifs demandés.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que le Canton a demandé de dézoner encore quelques parcelles, sur Thierrens principalement. Cela aurait nécessité un nouvel examen préalable, une mise à l'enquête, la gestion des oppositions, et recommencer toute la démarche pour au moins une année de procédure. La Municipalité a expliqué au Canton que le projet a débuté il y a 10 ans, coûté CHF 400'000.- et que 15ha ont déjà été dézonés pour aller dans les réserves cantonales.

Des modifications demandées au niveau de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), principalement sur Denezy qui est en grande partie classé ISOS (protection nationale) concernant le règlement estimé pas assez clair. Les correctifs demandés ont été effectués, toutefois le problème étant que de nouvelles lois sortent. Par exemple, la mise à l'enquête du PACom a eu lieu en 2021 et ensuite est sortie une loi sur les zones de restriction le long des cours d'eau. Heureusement, Montanaire n'est pas touché par cette loi dans les villages mais uniquement en zone agricole et la modification a pu être effectuée, ce qui n'est pas le cas pour des villes comme Moudon ou Payerne. Cette problématique a fait l'objet du sujet de la discussion avec la Conseillère d'Etat Luisier.

Un autre point qui a été corrigé concerne la parcelle CarPostal en-dessous du site scolaire à Thierrens, au niveau du règlement.

Mme Anne Leresche demande si le vote de ce soir concernant la ZA va amener une obligation de dézoner du terrain.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que ce n'est pas la commune de Montanaire qui doit compenser la nouvelle ZA, mais par les réserves cantonales.

M. Louis Jatton revient au sujet de la réduction du nombre de membres du Conseil et rappelle que pour le dépouillement des votations, notamment des élections, il est possible de prendre des citoyens et pas uniquement des conseillers.

Monsieur le Président prend note de cette remarque.

M. Lionel Pasche revient sur le PACom au sujet de l'espace réservé aux eaux et informe que certaines communes de la Broye sont entrain de voter leur PACom et ont autour de la rivière jusqu'à 130m de zone agricole où il n'est plus autorisé de faire quelque chose alors qu'il s'agit de terres très productives. Sur Thierrens, 4 ruisseaux (un en priorité 1 et trois en priorité 2) devront potentiellement être réouverts et demande si la Municipalité a des précisions à donner et si des priorités ou des connaissances ont été notées dans le PACom à ce sujet.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond par la négative. Au niveau du PACom, en effet le long de la Broye, c'est une zone de 150m où il n'est plus possible de faire quelque chose. Prometerre avait écrit à toutes les communes pour faire attention à cet élément dans la révision du PACom. Dans le cas de Montanaire, il n'y a que des ruisseaux (entre 6 et 12m) dont beaucoup sont en forêt.

M. Marc Bourlard, Municipal, répond qu'il est également au courant de rien.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa présence et son attention et souhaite à tous un magnifique printemps. Il clôt la séance à 20h44. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **lundi 23 juin 2025 à 19h00** à Chapelle-sur-Moudon, suivie d'un repas.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 22 avril 2025

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini